

Commission qualité des eaux

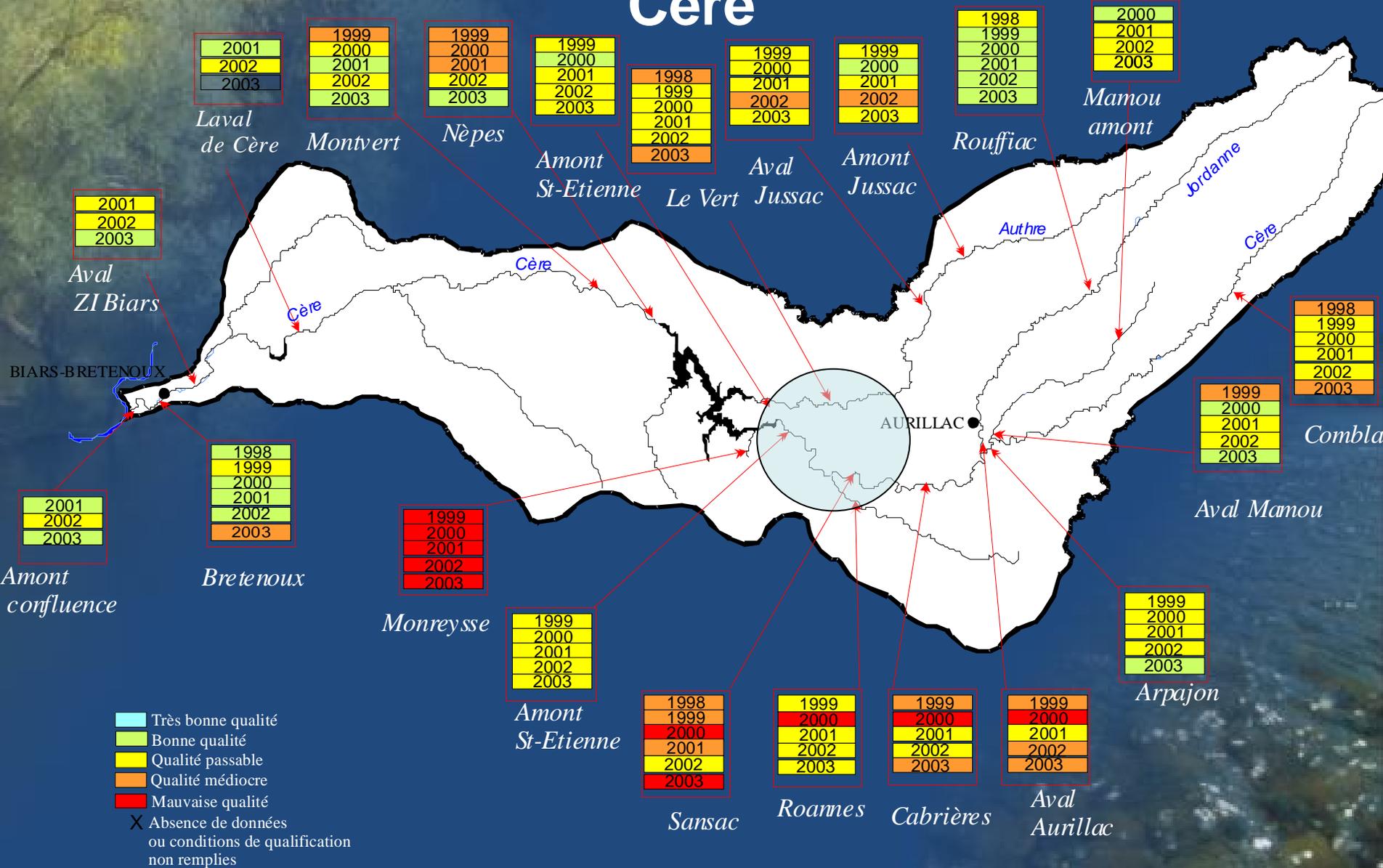
Contrat de rivière Cère
Laroquebrou 23 mai 2005



Commission qualité des eaux

- Bilan de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Cère
- État des lieux de l'assainissement domestique
- Activité agricole sur le bassin versant de la Cère
- Impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques
- Typologie des outils liés à l'agriculture
- Débat

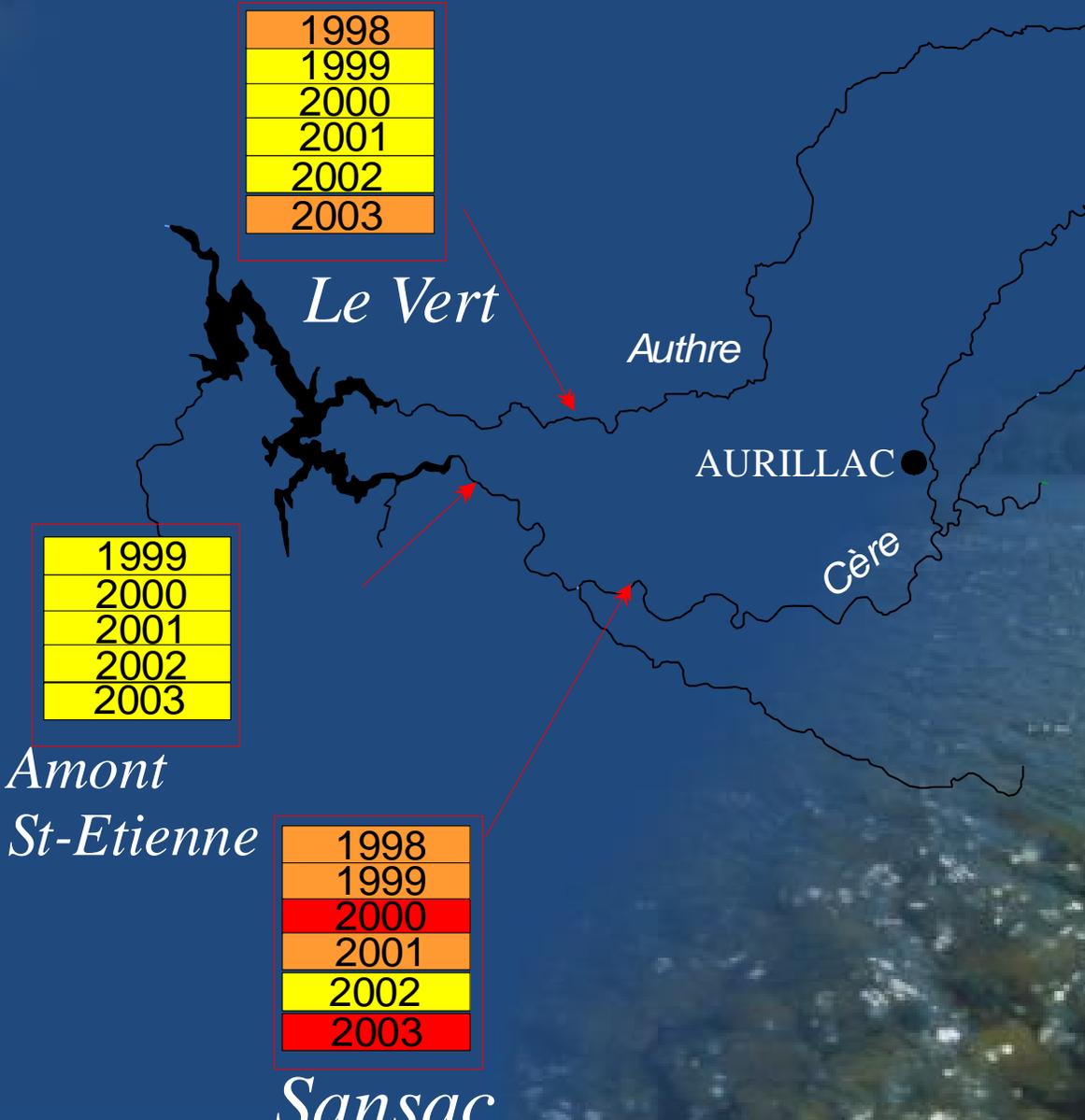
Bilan qualité des eaux sur le bassin versant de la Cère



Bilan qualité des eaux sur le bassin versant de la Cère

La qualité des eaux du bassin versant de la Cère a peu évolué depuis 1999 !

- Très bonne qualité
- Bonne qualité
- Qualité passable
- Qualité médiocre
- Mauvaise qualité



Premières conclusions de l'étude réalisée sur la retenue de Saint-Etienne-Cantalès

- Dégradation de la qualité des eaux de la retenue plus importante à l'amont (secteur de Puech les Ouilles) qu'à l'aval, marquant l'impact des apports et l'épuration progressive dans la retenue.

- niveau trophique **stable** par rapport à l'étude de 1992.

Risques: développements algaux importants par poussée en réponse à un apport externe en phosphore (épisode pluvieux estival entraînant du ruissellement sur le BV, dysfonctionnement d'une station d'épuration).

Conséquences: interdiction momentanée de la pratique de la baignade, et/ou des loisirs aquatiques.

Actions: Réduire les apports en éléments nutritifs pour être à l'abri de ce type de phénomènes.



L'assainissement domestique



- De nombreux investissements réalisés sur l'assainissement collectif qui vont se poursuivre dans les prochaines années
- Environ 60% de la population raccordée à une unité de traitement collective sur le bassin de la Cère,
- Poursuite des efforts indispensable ainsi que la mise en place des SPANCs pour réduire les pollutions diffuses d'origine domestique.

Diagnostic agricole sur le bassin versant de la Cère

Objectifs

- Faire le point sur l'activité agricole d'un point de vue socio-économique
- Caractériser les impacts générés par cette activité sur les milieux aquatiques
- Estimer les apports de l'activité agricole en azote et phosphore
- Identifier les acteurs
- Identifier les outils et les aides financières dont disposent les agriculteurs

Méthodologie

- Étude bibliographique
- Analyse des données du recensement général agricole (**RGA**)
- Demande de renseignements aux services concernés (Chambre d'agriculture, DDAF, ADASEA, CG...)

L'occupation du sol



- Cultures
- Prairies
- Cultures et Prairies
- Cultures, prairies et forêt

Les problématiques agricoles

- Les effluents agricoles
- Les pratiques d'épandage
- L'abreuvement en rivière
- Le drainage
- L'utilisation des pesticides
- L'irrigation

Les effluents agricoles

Les rejets agricoles dans le milieu et en particulier dans les cours d'eau apportent plusieurs éléments néfastes dont la bactériologie, l'azote, le phosphore et la matière organique.

Les phénomènes en jeu dans les transferts de nutriments des sols vers les eaux sont complexes et souvent difficiles à quantifier. Leur compréhension relève encore dans de nombreux cas du domaine de la recherche.

Ils dépendent de divers facteurs :

- Les sols
- Le climat
- La topographie
- L'occupation des sols
- Les pratiques agricoles (alimentation animale, pratique de l'épandage, fertilisation, irrigation, drainage)

Les effluents agricoles

Constat

Estimation des apports théoriques bruts d'éléments nutritifs sur le bassin versant de la Cère :

Paramètres	Apports théoriques bruts estimés d'origine agricole (kg/an)	Apports théoriques bruts estimés d'origine domestique (kg/an)
N (kg/an)	4 158 562	503 744
P (kg/an)	2 050 477	134 332



- Les apports théoriques bruts d'**azote** d'origine agricole sont **environ 8 fois supérieurs** aux apports théoriques bruts d'azote d'origine domestique.
- Les apports théoriques bruts de **phosphore** d'origine agricole sont **environ 15 fois supérieurs** aux apports théoriques bruts de phosphore d'origine domestique.

Les effluents agricoles

Impacts sur les milieux aquatiques

- Excès éléments nutritifs (N-P) + ensoleillement →
 - risque eutrophisation
 - prolifération de la flore
 - baisse oxygène
 - appauvrissement de la vie aquatique
 - pratiques des loisirs aquatiques

- Bactériologie (microbes) →
 - qualité AEP
 - pratique des loisirs aquatiques

Il est donc important de récupérer tous les effluents qui sortent d'une exploitation agricole et de les éliminer, ou mieux, de les valoriser par un épandage réalisé dans de bonnes conditions..

L'abreuvement direct en rivière

Constat

- On observe sur l'ensemble du bassin versant de la Cère des accès directs au cours d'eau pour l'abreuvement du bétail



Impacts sur les milieux aquatiques

- Pollution bactériologique des cours d'eau, contamination par les excréments
- Dégâts sur la végétation, érosion des berges: envasement et colmatage du lit



Impacts sur la santé du troupeau

- Augmentation des maladies transmises par l'eau, performance de l'animale réduite
- Blessures aux pattes et aux sabots



Les pratiques d'épandage

Constat

Les boues d'épandage peuvent avoir 3 origines: agricole, domestique et industrielle
Le volume de stockage des effluents d'élevage varie en fonction des conditions météorologiques du territoire d'étude. Le bassin amont de la Cère étant situé en zone de montagne est soumis à des périodes de pluie, de neige et de gel parfois longues. La durée de stockage pouvant être nécessaire sur le territoire peut être estimée d'après les plans d'épandage existants entre 6 à 8 mois.

Les périodes d'épandage seront donc assez limitées : printemps, automne et il n'est pas rare d'observer des épandages sur sols enneigés.

Impacts sur les milieux aquatiques

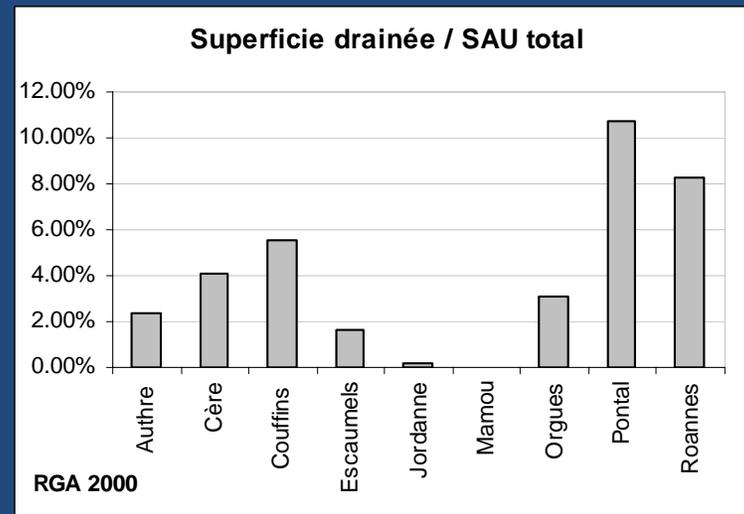
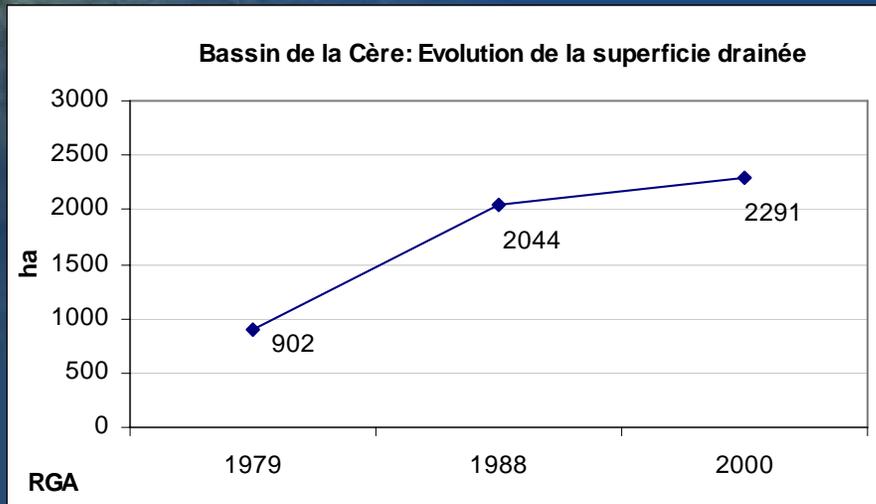
- Impact sur la qualité des cours d'eau si les bonnes pratiques ne sont pas appliquées (respect des distances par rapport aux points d'eau, respect des conditions météorologiques)



Le drainage

Constat

A l'échelle du bassin versant de la Cère la superficie drainée représente 3.5% de la SAU total



Impacts sur les milieux aquatiques

- Assèchement des zones humides
- Ensablement des cours d'eau, colmatage du lit des rivières
- Transfert plus rapide des polluants vers le milieu aquatique

L'utilisation des pesticides

Constat

- Une seule station de mesure des pesticides sur le territoire du contrat de rivière (RNB) à Sansac de Marmiesse.
- Prélèvements de 2002 et 2003 révélant la présence de Simazine avec des teneurs comprises entre 0.02 et 0.05 mg/l, ce qui correspond à la classe passable du Seq-Eau.



Risques liés à l'utilisation des pesticides

- Pollutions ponctuelles lors de la préparation des bouillies, mauvaise gestion des fonds de cuve, mauvaise condition de stockage, gestion des emballages vides et des produits non utilisables
- Pollutions diffuses: mauvais réglage du pulvérisateurs, conditions météorologiques défavorables, dose non adaptée.

L'irrigation

Constat

- Parmi les 9 sous bassins versant étudiés 4 présentent des superficies irrigables.
- En rapportant la superficie irrigable à la SAU, on obtient le classement qui suit:
 - L'unité Cère: 3% soit 820 ha
 - Le Roannes: 1.5% soit 75 ha
 - L'Authre: 1% soit 115 ha
 - La Jordanne: 0.20% soit 19 ha
- PGE Dordogne-Vezère



Impacts sur les milieux aquatiques

- Pression quantitative sur la ressource en eau
- Transfert plus rapide des polluants vers le milieu aquatique

- La qualité des eaux du bassin versant de la Cère n'a pas connu d'évolution significative depuis 1999.
- De nombreux investissements ont été réalisés en terme d'assainissement domestique, industriel et vont se poursuivre dans les prochaines années
- L'agriculture est une activité dominante sur le territoire et elle a divers impacts sur les milieux aquatiques
- Quels sont les outils existants liés à la gestion de l'activité agricole?
- Dans quelle mesure peuvent-ils contribuer à la préservation et la restauration des milieux aquatiques?

Typologie des outils liés à la gestion de l'activité agricole

Cadre réglementaire	Outils contractuels	Financements
<ul style="list-style-type: none">• RSD• ICPE• PAC	<ul style="list-style-type: none">• CTE /CAD• Conventions AEAG/Chambre d'agriculture• Conventions AEAG/CG	<ul style="list-style-type: none">• Europe (FEOGA/FEADER)• Etat (PMPOA, Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, PHAE, ICHN)• Agences de l'Eau• Collectivités territoriales (régions, départements)

Cadre réglementaire

Il existe une réglementation pour les activités agricoles déterminant le cadre général que doit respecter toute exploitation. Elle définit notamment:

- Les règles d'implantation des bâtiments d'élevage
- L'aménagement des bâtiments
- Le stockage des déjections animales
- Les conditions d'épandage des matières organiques

Cadre réglementaire

Selon leur taille, les exploitations sont soumises au

Règlement Sanitaire Départemental

ou au **Régime des Installations Classées Pour l'Environnement**

Avec 2 régimes possibles pour les I.C.P.E

Nbre de vaches par exploitation	Classement
moins de 4 vaches	Elevage de type «familial », pas de dispositions particulières
de 4 à 39 vaches	Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D). Il relève de la DDASS
à partir de 40 vaches	Régime des Installations Classées pour la Protection de l'environnement (I.C.P.E). Il relève de la DSV

	I.C.P.E. soumise à Déclaration	I.C.P.E. soumise à Autorisation
Vaches laitières	Entre 40 et 80 vaches	Plus de 80 vaches
Vaches allaitantes	À partir de 40 vaches	
Double troupeau	À partir de 40 vaches	Plus de 80 vaches si réf. laitière > 120 000 kg

Cadre réglementaire

Potentiel

L'application de la réglementation (RSD ou ICPE) doit permettre de limiter l'impact des activités agricoles sur l'environnement et plus particulièrement la ressource en eau

Limites

- La législation n'est que partiellement respectée
- Les moyens de contrôle sont-ils suffisants ?
- Les capacités de stockage préconisées sont-elles suffisantes par rapport aux conditions climatiques?

Police de l'eau

Elle peut être amenée à dresser des procès verbaux suite à des constats de pollution du milieu naturel

Cadre réglementaire

La politique agricole commune

Objectifs

- s'adapter aux évolutions de l'agriculture et au contexte économique international,
- renforcer la capacité de réponse de l'agriculture aux demandes de la société en matière de préservation de l'environnement, de qualité des produits et de développement durable.

Moyens

- modification des aides directes à travers le découplage
- justification des aides vis-à-vis de la société à travers la conditionnalité.

Cadre réglementaire

Potentiel

Les différentes exigences de la conditionnalité:

- Conformité des pratiques à des Directives et Règlements européens
- Respect des bonnes conditions agricoles et environnementales
- Maintien des pâturages permanents

L'organisation des contrôles est sous la responsabilité de la **DDAF**

Limites

Seules 1% des exploitations bénéficiant d'aides sont contrôlées annuellement

En règle générale, la réduction des aides peut varier de 0 à 5% du montant total

Outils contractuels

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation et les Contrats d'Agriculture Durable

Les CTE ont été créés dans le cadre de la Loi d'orientation Agricole du 9 juillet 1999. Puis à partir de 2002, ils ont laissé leur place aux CAD. Le dossier de candidature est à déposer à l'ADASEA et la DDAF est le service instructeur des dossiers

Potentiel

- Favorise la mise en place de mesures agro-environnementales
- L'exploitant doit respecter les cahier des charges des actions qu'il a souscrit ainsi que les BPAH

Limites

- Les agriculteurs ne souscrivent pas nécessairement des mesures en lien avec la ressource en eau
- Au niveau du Cantal, l'enveloppe budgétaire doit permettre de financer une centaine de dossiers par an. Rapporté au nombre total d'exploitations sur le département (6000) c'est assez limité.
- Depuis cette année l'enveloppe CAD est ouverte aux nouveaux bénéficiaires de la PHAE. L'enveloppe ne suffira pas à tout financer...

Outils contractuels

Conventions Agence de l'Eau-Chambres d'agriculture

Ces conventions ont pour objectifs de favoriser la sensibilisation des agriculteurs à la protection des milieux aquatiques (organisation de journées de formation, mise en place de sites de démonstration...)

Conventions Agence de l'Eau-Conseils Généraux

Ces conventions portent essentiellement sur l'assainissement domestique et la gestion de la ressource en eau potable et définissent le cadre de la collaboration. Elles peuvent impacter à la marge le monde agricole.

Les financements

L'EUROPE

De 2000 à 2006, le **Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA)** finance la PAC. C'est l'outil financier principal provenant de l'Europe. Il contient des mesures environnementales. Son champs d'action:

- **Investissements dans les exploitations agricoles dont modernisation et environnement**
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs et formation, aides à la préretraite
- Aides compensatoires aux zones défavorisées
- **Mesures agro-environnementales**
- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Développement et mise en valeur des forêts
- Développement des zones rurales

Les financements

L'EUROPE

Les crédits du FEOGA sont mis à la disposition des états membres.

La section "garantie" du FEOGA prend en charge la moitié des dépenses engagées pour les contrats agro-environnementaux..

Au total, les concours publics pour les mesures agro-environnementales, dont la moitié est cofinancée par l'Union européenne, progressent de 27,4% en 2003 et de 118,1% par rapport à 1999. Les aides agro-environnementales ne représentent que 5% de l'ensemble des dépenses pour les activités agricoles en 2003.

Les financements

L'EUROPE

A partir de 2007, un seul outil de financement et de programmation pour la politique communautaire de développement rural : **le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**: 13,7 milliards d'€/an

3 grands objectifs:

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture
- **Environnement et gestion des terres**
- Améliorer la qualité de vie et la diversification

Les mesures agro-environnementales restent obligatoires et un **minimum de 25% de l'enveloppe nationale** doit être consacré à l'axe 2.

Les financements

LE PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (PMPOA)

Il s'agit d'un programme national défini par le Ministère de l'Agriculture en concertation avec le Ministère de l'environnement. Il bénéficie de la participation financière de l'Etat et des collectivités (1/3), des Agences de l'eau (1/3) et des agriculteurs (1/3).

La DDAF est le service instructeur des dossiers.

Potentiel

Il vise à éviter les pollutions des effluents d'élevage (meilleure gestion de la fertilisation, amélioration des épandages d'effluents d'élevage, réalisation des investissements nécessaires).

Sur le bassin de la Cère

Au titre du PMOPA 1 : 136 études ont été financées contre 60 dossiers travaux dont 40 sont soldés.

Par ailleurs, on recense 115 déclarations d'engagement pour le PMPOA2 dont 21 dossiers financés.

Les financements

LE PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (PMPOA)

Limites

- Au regard des chiffres cités précédemment, on peut s'interroger sur la mobilisation du monde agricole pour ce programme. Manque d'animation, d'accompagnement ?
- Les conditions d'éligibilité au PMPOA 2:
 - Toutes les exploitations situées en zone vulnérable
 - Hors zone vulnérable, les exploitations > 90 UGB ou >70 UGB pour les jeunes agriculteurs (JA), dans les limites des crédits disponibles.

Les financements

LE PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Un plan de modernisation des bâtiments d'élevage a été lancé le 1er janvier 2005.

Il s'inscrit dans le cadre du deuxième pilier de la PAC et du Plan National de Développement Rural (PDRN). Il fait appel à un cofinancement communautaire de 50 %, et pourra être complété par les aides des collectivités territoriales.

La DDAF est le service instructeur des dossiers.

Potentiel

Les exploitations situées hors zone vulnérable et inférieures à 90 UGB peuvent intégrer ce plan et bénéficier d'aide pour la modernisation des bâtiments d'élevage

Les financements

LES ICHN ET LA PHAE

Aide	ICHN	PHAE
Définition	<p>Les indemnités compensatoires des handicaps naturels sont versées aux surfaces fourragères des agriculteurs des zones défavorisées.</p> <p>« Les ICHN contribuent à préserver l'espace naturel et à conserver et promouvoir des modes d'exploitation durables qui tiennent compte en particulier d'exigences environnementales »</p>	<p>La prime herbagère agro-environnementale est destinée à encourager le maintien et l'entretien d'espaces à gestion extensive par la fauche et le pâturage. (50ha max subventionnables)</p>
Service instructeur	DDAF	
Potentiel	<p>Pour recevoir ces indemnités l'exploitant a pour obligation de respecter les bonnes pratiques agricoles habituelles (BPAH).</p> <p>En cas de non respect des engagements l'exploitant peut encourir des pénalités financières pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat et le remboursement des sommes perçues.</p>	
Limite	Nombre de contrôle réalisé	

Les financements

LES AGENCES DE L'EAU

La lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole est un enjeu majeur du 8^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

A compter de 2005, de nouveaux taux d'aide sont applicables pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole. Les principaux domaines d'intervention sont:

- Aide au PMPOA 2
- Actions locales de lutte contre les produits phytosanitaires
- Actions de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuse (N, P, ...)

Les financements

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- La **région Auvergne**: environ 25 types d'opération en faveur de l'agriculture sont recensées dans le programme d'intervention (soutien des différentes filières, maîtrise de l'eau, modernisation des abattoirs, agriculture biologique, CUMA, etc...)
- La **région Limousin**: environ 20 types d'opération en faveur de l'agriculture sont recensées dans le programme d'intervention (maîtrise des pollutions, agriculture durable, diversification des activités agricoles, travaux hydrauliques, drainage, CUMA, etc...)
- La **région Midi-Pyrénées**: environ 15 types d'opération en faveur de l'agriculture sont recensées dans le programme d'intervention (travaux hydrauliques, modernisation des exploitations, diversification des productions, CUMA, etc...)

Les financements

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Le **département du Cantal**: aides structurées selon 4 objectifs (acteurs performants, infrastructures modernes, production de qualité, races emblématiques et valorisées)
- Le **département de la Corrèze**: aides concernant l'aménagement des sols, CUMA, irrigation, modernisation des fromageries fermières, soutien aux productions animales et végétales, ...)
- Le **département du Lot**: aides réparties entre le soutien aux structures, les équipements, les filières de production et les jeunes agriculteurs

Les financements

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Le PNR des Volcans d'Auvergne** propose des actions volontaristes pour le soutien des activités agricoles de qualité, et la mise en place de sites pilotes pour la gestion des effluents agricoles
- Le volet 1 de **la Convention Interrégionale Massif Central** propose des actions de valorisation des productions de qualité, de diversification des exploitations, favorisation de l'agriculture biologique, gestion durable des territoires, ...

Potentialité des outils à traiter certaines problématiques liées à l'agriculture

	Pollution directe agricole	Pollution diffuse nutriments, bactériologie	Pollution diffuse pesticides	Érosion de berges, colmatage	Pression quantitative sur la ressource en eau	Entretien des paysages	Assèchement ZH
RSD	😊	😊					
ICPE	😊	😊					
PAC	😊	😊	😊			😊	
CTE/CAD		😊	😊	😊		😊	
PMPOA	😊	😊					
PMBE	😊						
PHAE/ICHN		😊				😊	
AEAG	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Collectivités							



Pollutions d'origine agricole

Que faire pour la Cère?

